



Voiture vendue, crédit bail non remboursé

Par **sashableu**, le **20/08/2010 à 15:00**

Bonjour, rn nous avons vendue il y a plus d'un an notre voiture (par l'intermédiaire d'un garage), qui était financé par un crédit bail, et avons continué de payer le crédit. rn En fin d'année, suite à de grosses difficultés financières (pertes de nos emplois, fin de crédit relais...), nous n'avons plus été en mesure de rembourser. rn Aujourd'hui, l'huissier nous demande la restitution du véhicule ou le paiement global d'environ 4000 euros, que nous ne sommes pas en mesure de payer. rn J'ai proposé à l'organisme de crédit et à l'huissier de payer en plusieurs fois, ils ne veulent rien savoir. rn Que risqu'on nous? On t'il le droit de refuser toutes négociations? rn Je vous remercie par avance de vos réponses et conseil.

Par **jeetendra**, le **20/08/2010 à 20:33**

[fluo]CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT[/fluo]rn place Alphonse Lepetitrn Palais de Justice de Poitiers – tél : 05 16 08 10 10 - 05 49 50 22 00rn rn Bonsoir, il faut déposer un dossier (juge de l'exécution) pour obtenir un délai de grace, de paiement, établissez un échéancier, envoyez une copie à l'organisme de crédit pour acceptation, avec [fluo]un premier versement[/fluo], prenez contact avec le CDAD à Poitiers, ils tiennent des permanences juridiques et vous expliqueront comment procéder, également votre Mairie (rdv avec un avocat gratuitement), lisez dans mon blog l'article sur le recouvrement des impayés des particuliers, tenez bon, cordialement.